

KENYA

Manque de terres

MARY WANDIA

ANDIWO OBONDOH

ODUOR ONGWEN

OPIYO MAKOUDE

WAHU KAARA

EVE ODETTE

ODENDA LUMUMBA

EDWARD OYUGI

KIBARA GICHIRA

ALLOYS OPIYO



Il y a une relation très étroite entre la propriété et le contrôle des ressources foncières – toujours le bien productif le plus important – et la pauvreté. La mise en œuvre des Programmes d'ajustement structurel a eu un impact majeur sur les soins de santé, la sécurité alimentaire et l'éducation, menant, en conséquence, à une baisse du développement humain et à un accroissement de la pauvreté.

Profil de la pauvreté

L'indice de pauvreté humaine a enregistré une hausse, passant à 31,8% en 2001, alors qu'il était à 26,1% en 1997.¹ Au Kenya, le développement humain a régulièrement décliné depuis le milieu des années 80. Ce déclin a été plus marqué après 1990, le pays passant du 93^{ème} au 123^{ème} rang de 1990 à 1999 dans l'Indice de développement humain, avec des valeurs de 0,531 et 0,514 respectivement.²

Concernant les relations pauvreté-genre, des enquêtes officielles et des études indépendantes ont révélé que l'incidence de la pauvreté est plus élevée chez les femmes que chez les hommes tant dans les milieux ruraux qu'urbains et que l'intensité de la pauvreté est plus élevée chez les femmes que chez les hommes, même dans des situations sociales apparemment similaires.³

La discrimination juridique et culturelle largement répandue qui entrave l'accès des femmes à la propriété et au contrôle des biens (spécialement de la terre), à l'emploi et au crédit, a considérablement contribué au faible statut des femmes et à leur marginalisation qui en a résulté.

Les conclusions de l'Etude d'évaluation participative de la pauvreté (Participatory Poverty Assessment Study) (1994) indique que 21% des ménages ont un homme à leur tête.⁴ Le tableau 1 montre les valeurs calculées de l'indice de développement lié au genre (IDG) pour le Kenya et les régions.⁵

TABLEAU 1

PROVINCE	ESPÉRANCE DE VIE		ALPHABÉTISATION DES ADULTES		PIB RÉEL PAR TÊTE		VALEUR DE L'IDG
	ANNÉES		%		PPPKSt		
	Masc.	Fem.	Masc.	Fem.	Masc.	Fem.	
Nairobi	60,9	62,3	83,6	81,2	4.095	2.781	0,65 ⁽¹⁾
Central	63,0	64,4	86,5	81,8	1.030	845	0,59 ⁽²⁾
Côte	61,8	62,8	68,8	64,7	710	544	0,53 ⁽³⁾
Est	57,5	59,5	76,6	69,1	727	532	0,52 ⁽⁴⁾
Rift Valley	51,3	53,5	80,2	69,7	502	425	0,48 ⁽⁵⁾
Nyanza	43,7	47,7	76,2	66,5	634	539	0,45 ⁽⁶⁾
Ouest	50,8	52,2	71,8	55,4	904	649	0,43 ⁽⁷⁾
Nord-est	53,0	51,8	77,2	51,0	917	479	0,41 ⁽⁸⁾
KENYA	54,1	55,3	77,6	70,2	1.157	889	0,52

Source: PNUD 2001a. Human Development Report (premier projet) 2001. Nairobi (inédit)

1 PNUD 2001. Rapport sur le développement humain 2001. Oxford University Press, New York.

2 Ibid.

3 Les résultats de l'Enquête sur le contrôle de la protection sociale III montrent que bien que les ménages ayant une femme à leur tête ne constituaient que 25% des ménages ruraux, l'intensité de la pauvreté était plus élevée que dans les ménages avec un homme chef de famille.

4 PNUD 1999. Kenya Human Development Report 1999. UNON, Nairobi.

5 L'indice de développement lié au genre est une mesure du développement humain ajusté pour les inégalités de genre.

Au Kenya, la terre est toujours le bien productif le plus important. Il y a une relation très étroite entre la propriété et le contrôle des ressources foncières et les incidences de la pauvreté. Après la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes à Beijing, on s'attendait à ce que le gouvernement kenyan remplisse son engagement d'éliminer la discrimination de genre dans les questions relatives à l'aptitude et à la capacité des femmes à posséder la terre, à entreprendre des transactions foncières, notamment à avoir le droit d'hériter et de léguer la terre, et à rechercher des mesures correctives judiciaires devant les tribunaux, dans les conflits fonciers. Cet engagement reste lettre morte.

Sur les 587.900 kilomètres carrés constituant la masse foncière kenyane, seulement 12,7% est arable et abrite plus de 80% de la population. A l'exception des Provinces de Nyanza et de l'Est, les riches possèdent ou contrôlent plus de terres que les pauvres – les pauvres possédant ou exploitant 43% de la terre, contre 57% pour les riches. Il s'ensuit que la stratégie de réforme foncière visant à lutter contre la pauvreté devrait être spécifique par région. Bien que la redistribution foncière puisse être l'option préférée dans le Centre, la Rift Valley et dans l'Ouest, cette stratégie pourrait ne pas porter ses fruits dans les Provinces de Nyanza et de l'Est. Par contre, une stratégie visant à améliorer les services, notamment les services d'animation, les infrastructures et l'accès aux intrants agricoles pour les pauvres peut avoir un impact plus positif sur la réduction de la pauvreté.

Le manque de terre chez les pauvres reste un des défis les plus pressants à relever au Kenya. Outre les considérations de politique auxquelles il a déjà été fait allusion, la pandémie du VIH/Sida pose un sérieux défi pour la propriété et le contrôle des terres par les pauvres. Ce fléau a comme corollaires la vente de terres pour financer les soins médicaux, le transfert illicite des terres, populairement appelé «land grabbing» (accaparement des terres), l'effondrement de l'ordre social et l'exode massif des orphelins vers les centres urbains.

PAS et dette: conséquences sociales

La mise en œuvre des Programmes d'ajustement structurel (PAS) a eu un impact majeur sur les soins de santé, la sécurité alimentaire et l'éducation.

Soins de santé

Près de 70% des ressources du budget ordinaire pour les soins de santé vont aux services curatifs, avec seulement 18% allant aux services du bien-être et aux soins de santé préventifs, notamment aux centres de santé ruraux. L'introduction des droits d'usage dans les soins médicaux a abouti au fait que de nombreuses personnes meurent de maladies qui peuvent être prévenues et/ou traitées.

Les dépenses publiques pour les soins de santé ont diminué de manière significative après l'introduction des PAS en 1986-87, passant de 7,6% des dépenses publiques totales en 1980 à 6,5% en 1986, 5,4% en 1992, et à une moyenne de seulement 2% actuellement. Les ressources budgétaires qui auraient dû être consacrées à la santé infantile sont détournées vers le service de la dette. Dans les années 90, le gouvernement a dépensé davantage pour le

remboursement de la dette que pour la santé, l'éducation et les infrastructures combinées. Le remboursement et le service de la dette ont considérablement augmenté, passant de 35% en 1988-89 à une moyenne de 75% dans les années 90. Ceci s'est traduit par une baisse brutale de l'espérance de vie – attribuée en partie à la prévalence de la mortalité et de la morbidité liées au VIH/Sida.

Production et sécurité alimentaires

Dans la période 1984-88, avant l'introduction de l'ajustement dans le secteur agricole, la croissance annuelle moyenne de la production alimentaire était de 7,7%. Après la réception d'un prêt à l'ajustement du secteur agricole, la production a chuté à -0,1% dans la période 1988-92. La production alimentaire par tête d'habitant est passée de 4,0% dans la période 1984-88 à -4,3% en 1988-92.

La consommation alimentaire annuelle a enregistré une hausse marginale de 0,7% en 1988-92, contre une croissance moyenne de 6,2% au cours des 5 années précédentes. La consommation alimentaire par tête d'habitant s'est accrue à un taux annuel de 6,2% en 1984-88 et a considérablement chuté à -2,6% en 1988-92. Dans la période 1984-88, le taux de croissance annuelle du ratio d'autosuffisance alimentaire était de 1,4%. Dans la période 1988-92, il était de -1,7%.⁶

La consommation quotidienne en calories par tête d'habitant était de 2241 en 1980, mais est tombée à 2010 dans la période 1987-89. En 1991-94, elle avait baissé à 1916. Il y a eu une baisse des calories d'origine végétale (céréales et légumineuses) disponibles par tête de 1810 à 1672 au cours de la même période.⁷

La baisse de la consommation alimentaire s'explique par le passage à la production pour l'exportation, qui est la cheville de la politique d'ajustement du secteur agricole. Elle s'explique également par la baisse du pouvoir d'achat pour la plupart des Kenyans et la suppression des subventions aux intrants agricoles.

Éducation

Durant la période d'ajustement, le taux d'inscription dans les écoles primaires et secondaires a enregistré une baisse significative. Les inscriptions dans les écoles primaires s'étaient accrues à un taux de 8,2% par an durant la période précédant l'ajustement (1972-82), mais se sont ralenties à seulement 2,7% durant la période de l'ajustement (1982-92). L'inscription dans les écoles secondaires a suivi la même tendance, avec une hausse à un taux de 9,1% durant la décennie 1972-82, mais une baisse à seulement 3,2% dans la période 1982-92. Les inscriptions dans les écoles normales ont également chuté durant la période de l'ajustement, une tendance que le gouvernement attribue aux PAS.⁸

Il y a eu une réduction marquée des dépenses gouvernementales pour l'éducation, de 22,6% du budget public annuel en 1986 à 18,7% en 1995.⁹ Depuis 1996, ceci est essentiellement resté constant. En pourcentage des dépenses publiques totales, les affectations à l'éducation ont enregistré une baisse, passant de 18% en 1988-89 à 6,9% en 1991-92 (une réduction de 6,2%) et à 7,3% en 1996-97.

Étant donné la prédominance des biais culturels et autres, l'éducation des filles est souvent sacrifiée au profit de celle des garçons. La parité de genre dans l'inscription a été presque réalisée au niveau de l'enseignement primaire, mais l'écart se creuse quand on remonte l'échelle. Au niveau de l'enseignement secondaire, les disparités de genre ont été constantes au cours des années, avec des moyennes de 24,3% et 28,9% de la population éligible totale inscrite, pour les filles et les garçons respectivement, en 1995.¹⁰

De grandes disparités de genre existent au niveau supérieur. Les femmes comptent pour moins de 30% de l'effectif total, et tendent à se concentrer dans les cours orientés vers les lettres qui entravent leur entrée dans des carrières plus lucratives sur le marché du travail.¹¹ Les filles abandonnent le processus

scolaire, spécialement après l'école secondaire, pour plusieurs raisons, notamment les frais scolaires exorbitants dont les parents ne sont pas en mesure de s'acquitter, les mariages précoces ou forcés, le travail des enfants ou les grossesses d'adolescentes.

L'éducation, la santé et la pauvreté forment un cercle vicieux au Kenya. Les personnes qui n'ont pas les moyens de s'assurer une éducation et des soins de santé ont plus de risques d'être confrontées à l'ignorance et à la maladie, sont donc moins en mesure de prendre part à la production et en conséquence, se retrouvent réduites à une plus grande pauvreté.

Eradication de la pauvreté: Document de stratégie de réduction de la pauvreté

Depuis 1995, le gouvernement a mis en place plusieurs initiatives pour s'attaquer à la pauvreté. Il s'agit entre autres de l'Initiative des Dimensions sociales du développement, mort-née, et du Plan national d'éradication de la pauvreté qui exposait l'ampleur de la pauvreté et fixait des cibles pour sa réduction. Le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), récemment achevé, comprenait l'adoption du Cadre de dépenses à moyen terme comme cadre budgétaire d'organisation pour une utilisation prudente des ressources nationales dans la lutte contre la pauvreté.

La préparation du DSRP a entraîné des consultations sur une large échelle aux niveaux national et des districts. Il y a toutefois, une méfiance grandissante concernant le fait que l'espace de politique affecté au DSRP soit occupé essentiellement par des forums invités, créés d'en haut par des institutions et des acteurs puissants, par rapport aux espaces et sites plus autonomes créés d'en bas à travers des formes plus indépendantes d'action sociale sur les questions liées à la pauvreté. Malgré ceci, l'information en retour des sections populaires de la société kenyane a été exprimée de manière forte et éloquente. Elle suggère que pour s'attaquer à la pauvreté et améliorer le bien-être et les conditions de vie, les éléments suivants sont nécessaires:

- La libéralisation effrénée de l'économie, qui fait déjà des ravages dans la vie de la majorité des Kenyans, doit être maîtrisée.
- Le nombre de personnes vivant dans la pauvreté doit être réduit.
- La garantie de l'accès à l'alimentation, à l'eau salubre et à l'hygiène, aux vêtements, au logement, aux soins de santé, à l'éducation et à la sécurité est une condition requise.
- Les Kenyans de tous milieux ont la responsabilité première d'identifier et de formuler leurs priorités et de participer à la conceptualisation, la conception, la mise en œuvre et le suivi des politiques, stratégies et programmes nécessaires pour lutter contre la pauvreté.

Le DSRP est une stratégie à court terme, visant en théorie à mettre en œuvre le Plan national d'éradication de la pauvreté, qui propose un horizon de 15 ans pour lutter contre la pauvreté, dans une série de plans de 3 ans à horizon mobile. Il doit être lié au Plan national d'éradication de la pauvreté à travers les Plans de développement nationaux qui énoncent les politiques plus larges devant être mises en œuvre dans des périodes de 5 ans. Il y a, donc, un décalage entre le Plan national d'éradication de la pauvreté et le DSRP et on a en fait peut-être besoin d'une loupe pour voir le lien. En termes de contenu, le DSRP renforce les trains de mesures des PAS orthodoxes, et en dépit de la rhétorique selon laquelle il est endogène, il repose essentiellement sur l'approche «un modèle convient à tous» du FMI et de la Banque mondiale. Toutes les observations et recommandations émanant des pauvres ont été largement ignorées dans l'élaboration du document final du DSRP. Maintenir un équilibre entre les deux objectifs du DSRP, la croissance économique et la réduction de la pauvreté, sera un défi majeur pour le gouvernement kenyan. ■

Kenya Coalition for Social Watch:
African Women Communication Network (FEMNET)
Eiimu Yetu Campaign – Acton Aid
EcoNews Africa
Kenya Debt Relief Network (KENDREN)
Action Aid Kenya
Kenya Land Alliance
Centre for Governance and Development (CGD)
Undugu Society
Social Development Network (SODNET)
<sodnet.arcc.or.ke>

6 BAD (Banque africaine de développement) 1994, *Selected Statistics on Regional Member Countries*, Abidjan.

7 PNUD 1999, *op. cit.*, p. 54.

8 Gouvernement du Kenya 1993. *Development Plan 1994 – 1996*. Presses gouvernementales, Nairobi, pp. 30-31.

9 Banque mondiale 1995. *Technological Capabilities and Learning in African Enterprises*. Banque mondiale Washington, DC; et Gouvernement du Kenya 1996, *Economic survey*. Presses gouvernementales, Nairobi.

10 Abagi, O. 1997. *Status of Education in Kenya: Indicators for Planning and Policy Formulation*. Rapport spécial IPAR, Nairobi.

11 Abagi, O. et J. Olweya 1999. *Educational Reform in Kenya for the Next Decade: Implementing policies for Adjustment and Revitalisation*. IPAR, Nairobi.